

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 29.05.2013

Version 15.1

## SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Code produit	822287
Nom du produit	Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse
Numéro d'Enregistrement REACH	Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit chimique pour la synthèse Conformément aux conditions décrites dans l'annexe de cette fiche techni que de sécurité.
--------------------------	--

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	EQ-RS * e-mail: prodsafe@merckgroup.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

## SECTION 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Oral(e), H302  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Xn	Nocif	R22
Xi	Irritant	R41

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

*Pictogrammes de danger*



*Mention d'avertissement*

Danger

*Mentions de danger*

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

*Conseils de prudence*

Prévention

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P313 Consulter un médecin.

**Étiquetage réduit (≤125 ml)**

*Pictogrammes de danger*



*Mention d'avertissement*

Danger

*Mentions de danger*

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

*Conseils de prudence*

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P313 Consulter un médecin.

**Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)**

*Symbole(s)*  Xn Nocif

*Phrase(s) R* 22-41 Nocif en cas d'ingestion. Risque de lésions oculaires graves.  
*Phrase(s) S* 26-39 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**2.3 Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**

Nature chimique Solution aqueuse

**3.1 Substance**

non applicable

**3.2 Mélange**

**Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

*Nom Chimique (Concentration)*

No.-CAS Numéro Classification  
d'enregistrement

Hydrogène peroxyde (>= 25 % - < 35 % )

*La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.*

7722-84-1 01-2119485845-22- Liquide comburant, Catégorie 1, H271  
XXXX Toxicité aiguë, Catégorie 4, H332

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302  
Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Composants dangereux (1999/45/CE)**

*Nom Chimique (Concentration)*

No.-CAS	Classification
Hydrogène peroxyde ( $\geq 25\%$ - $< 35\%$ )	
7722-84-1	R5
	O, Comburant; R8
	Xn, Nocif; R20/22
	C, Corrosif; R35

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

---

**SECTION 4. Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Vertiges, Perte de conscience, Diarrhée, Nausée, Vomissements, Migraine, Convulsions, convulsion musculaire, insomnie, choc, Irritation et corrosion, conjonctivite  
Risque de lésions oculaires graves.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'information disponible.

---

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction appropriés*

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

*Moyens d'extinction inappropriés*

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non combustible.

Effet comburant par libération d'oxygène.

**5.3 Conseils aux pompiers**

*Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu*

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

*Information supplémentaire*

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Éviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).

Ramasser avec un absorbant pour liquides, par exemple le Chemizorb®. Evacuer pour élimination. Nettoyer la zone contaminée.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

---

**SECTION 7. Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

*Conseils pour une manipulation sans danger*

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

*Mesures d'hygiène*

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs*

Remplir les récipients de façon à permettre à la pression intérieure de s'échapper (par exemple protection contre la surpression).

Pas de récipients en métal.

*Conditions de stockage*

Bien fermé. A l'abri de la lumière. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles.

Conserver entre +2°C et + 25°C.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir scénario d'exposition dans l'annexe de cette fiche technique de sécurité.

---

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

#### Composants

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
<i>Hydrogène peroxyde (7722-84-1)</i>			
FVL	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	1 ppm 1,5 mg/m <sup>3</sup>	Limite Indicative

### Dose dérivée sans effet (DNEL)

#### *Hydrogène peroxyde (7722-84-1)*

DNEL travailleurs, court terme	Effets locaux	par inhalation	3 mg/m <sup>3</sup>
DNEL travailleurs, long terme	Effets locaux	par inhalation	1,4 mg/m <sup>3</sup>
DNEL consommateur, court	Effets locaux	par inhalation	1,93 mg/m <sup>3</sup>
DNEL consommateur, long terme	Effets locaux	par inhalation	0,21 mg/m <sup>3</sup>

### Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

#### *Hydrogène peroxyde (7722-84-1)*

PNEC Eau douce	0,0126 mg/l
PNEC Eau de mer	0,0126 mg/l
PNEC Dégagement intermittent d'eau	0,0138 mg/l
PNEC Station d'épuration des eaux usées	4,66 mg/l
PNEC Sédiment d'eau douce	0,47 mg/kg
PNEC Sédiment marin	0,47 mg/kg
PNEC Sol	0,0023 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir section 7.1.

### Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

#### *Protection des yeux/du visage*

Lunettes de sécurité à protection intégrale

#### *Protection des mains*

contact total:

Matière des gants: latex de caoutchouc  
Épaisseur du gant: 0,6 mm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

Temps de pénétration: > 480 min  
contact par éclaboussures:  
Matière des gants: Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant: 0,11 mm  
Temps de pénétration: > 30 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 706 Lapren® (contact total), KCL 741 Dermatril® L (contact par éclaboussures).

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés .

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

*Autres équipement de protection*  
vêtements de protection

*Protection respiratoire*  
nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Type de Filtre recommandé: Filtre NO

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

---

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	légère
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	2 - 4 à 20 °C
Point de fusion	-26 °C
Point/intervalle d'ébullition	107 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

Limite d'explosivité, inférieure	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	env. 18 hPa à 20 °C
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité relative	1,11 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage: n- octanol/eau	Pas d'information disponible.
Température d'auto- inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	> 100 °C
Viscosité, dynamique	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	Pouvoir oxydant

## 9.2 Autres données

non

---

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir ci-dessous

### 10.2 Stabilité chimique

sensible à la chaleur

Sensibilité à la lumière

#### *Stabilisant*

Disodium pyrophosphate

Acide phosphorique

Ammonium nitrate

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion avec :

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

hydrazine et dérivés, hydrures, substances combustibles, Éther, anhydrides, Oxydants, Substances organiques, peroxydes, permanganates, solvant organique, composés nitrés organiques, laiton, Métaux alcalins, sels alcalins, Métaux alcalino-terreux, Métaux, oxydes de métaux, sel de métaux, non-métaux, oxydes non métalliques, Aldéhydes, Alcools, Amines, Ammoniaque, acides, alcalis forts, Acétaldéhyde, Acétone, charbon actif, aniline, Plomb, Poudres métalliques, acide acétique, Anhydride acétique, Potassium, iodures, permanganate de potassium, Méthanol, sodium, huiles, phosphore, Oxydes de phosphore, acide sulfurique concentré, Métaux lourds

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

argent, en poudre  
hydroxydes alcalins, avec, Métaux lourds  
vinyle acétate, avec, Catalyseur  
Réactions exothermiques avec :  
hydroxydes alcalins, Métaux, Acide nitrique, zinc oxyde, sel de métaux  
phénol, avec, catalyseurs métalliques

#### 10.4 Conditions à éviter

Chauffage.

#### 10.5 Matières incompatibles

aucune information disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune information disponible

---

### SECTION 11. Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Mélange

##### *Toxicité aiguë par voie orale*

résorption

Symptômes: Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

Estimation de la toxicité aiguë: 1.667 mg/kg

Méthode de calcul

##### *Toxicité aiguë par inhalation*

Symptômes: Conséquences possibles:, irritations des muqueuses

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l; 4 h ; vapeur

Méthode de calcul

##### *Toxicité aiguë par voie cutanée*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Irritation de la peau*

Après action prolongée du produit chimique: Provoque des brûlures de la peau.

##### *Irritation des yeux*

conjonctivite

Mélange provoque des lésions oculaires graves.

##### *Sensibilisation*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Mutagénicité sur les cellules germinales*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Cancérogénicité*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Toxicité pour la reproduction*

Ces informations ne sont pas disponibles.

##### *Tératogénicité*

Ces informations ne sont pas disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée*

Ces informations ne sont pas disponibles.

*Danger par aspiration*

Ces informations ne sont pas disponibles.

## 11.2 Information supplémentaire

Effets systémiques:

Migraine, Vertiges, Nausée, Vomissements, Diarrhée, insomnie, convulsion musculaire,

Convulsions, Perte de conscience, choc

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## Composants

*Hydrogène peroxyde*

*Toxicité aiguë par voie orale*

Estimation de la toxicité aiguë: 500,1 mg/kg

Avis d'expert

*Toxicité aiguë par inhalation*

Estimation de la toxicité aiguë: 11,1 mg/l; vapeur

Avis d'expert

---

## SECTION 12. Informations écologiques

### Mélange

#### 12.1 Toxicité

Pas d'information disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité*

Facilement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée.

#### 12.6 Autres effets néfastes

*Information écologique supplémentaire*

En cas d'utilisation appropriée, aucune perturbation dans les stations d'épuration n'est à craindre.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## Composants

*Hydrogène peroxyde*

*Toxicité pour le poisson*

CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 16,4 mg/l; 96 h (IUCLID)

*Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques*

CE50 Daphnia magna: 2,3 mg/l; 48 h (ECOTOX Database)

NOEC Daphnia magna: 0,63 mg/l; 21 d (Fiche de données de sécurité extér.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

*Toxicité pour les algues*

IC50 Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 5,7 mg/l; 72 h (ECOTOX Database)

Taux de croissance NOEC Skeletonema costatum: 0,63 mg/l; 72 h (Fiche de données de sécurité extér.)

*Toxicité pour les bactéries*

Essai en statique CE50 boue activée: 466 mg/l; 30 min  
OCDE Ligne directrice 209

Essai en statique CE50 boue activée: > 1.000 mg/l; 3 h  
OCDE Ligne directrice 209

*Biodégradabilité*

Facilement biodégradable.

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

---

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

*Méthodes de traitement des déchets*

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. [www.retrologistik.com](http://www.retrologistik.com) pour toutes les informations concernant les processus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous contacter en cas de questions supplémentaires.

---

### SECTION 14. Informations relatives au transport

**Transport par route (ADR/RID)**

14.1 Numéro ONU	UN 2014
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse
14.3 Classe	5.1 (8)
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
Code de restriction en tunnels	E

**Transport par voies d'eau intérieures (ADN)**

Sans rapport

**Transport aérien (IATA)**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

14.1 Numéro ONU UN 2014  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION  
14.3 Classe 5.1 (8)  
14.4 Groupe d'emballage II  
14.5 Dangereux pour l'environnement --  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur oui  
**N'est pas autorisé au transport**

**Transport maritime (IMDG)**

14.1 Numéro ONU UN 2014  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION  
14.3 Classe 5.1 (8)  
14.4 Groupe d'emballage II  
14.5 Dangereux pour l'environnement --  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur oui  
No EMS F-H S-Q

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Sans rapport

---

**SECTION 15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

*Réglementations UE*

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) 96/82/EC  
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la maternité conformément à Dir 92/85/CEE ou les réglementations nationales plus sévères, le cas échéant.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non réglementé

Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants et modifie la directive 79/117/CEE non réglementé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

Règlement (CE) No 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux non réglementé

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites réglementaires respectives (> 0.1 % (w/w) réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

*Législation nationale*

Classe de stockage 5.1B

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REACH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

---

### SECTION 16. Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H332 Nocif par inhalation.

#### Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

R 5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.  
R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.  
R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R35 Provoque de graves brûlures.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.

#### Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

#### signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

#### Représentation régionale

VWR International S.A.S. \* 201, rue Carnot \* F-94126 Fontenay sous Bois Cedex UDM Sécurité Produits \* Tél.: +33 (0) 1 45 14 85 94 \* Fax: +33 (0)1 45 14 85 18, [www.vwr.com](http://www.vwr.com), [info@fr.vwr.com](mailto:info@fr.vwr.com)

Merck Chimie S.A.S. \* 201, rue Carnot \* F-94126 Fontenay Sous Bois \* Cedex \* Tel.: +33 (0) 1 43 94 54 00 \* Fax: +33 (0) 1 43 94 51 25 \* [merck-chimie.inquiries@merck.fr](mailto:merck-chimie.inquiries@merck.fr)

---

*Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.*

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

## SCENARIO D'EXPOSITION 1 (Utilisation industrielle)

---

### 1. Utilisation industrielle (Produit chimique pour la synthèse)

#### Secteurs d'utilisation finale

- SU3* Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
*SU9* Fabrication de substances chimiques fines  
*SU 10* Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)

#### Catégorie de produit chimique

- PC19* Intermédiaire  
*PC21* Substances chimiques de laboratoire

#### Catégories de processus

- PROC1* Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
*PROC2* Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
*PROC3* Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
*PROC4* Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.  
*PROC5* Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)  
*PROC8a* Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées  
*PROC8b* Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
*PROC9* Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage)  
*PROC10* Application au rouleau ou au pinceau  
*PROC14* Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation  
*PROC15* Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de rejet dans l'environnement

- ERC1* Fabrication de substances  
*ERC2* Formulation de préparations  
*ERC4* Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles  
*ERC6a* Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)  
*ERC6b* Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
- 

### 2. Scénarios contributeurs@: conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

#### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b

#### Quantité utilisée

- Quantité annuelle par site 1010 t  
Remarques (par rapport à la substance pure)

#### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

- Nombre de jours d'émission par année 360
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Annexe  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

Facteur d'Emission ou de Libération: Air 0,10 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau 0,50 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol 0,10 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Air Utilisation d'équipements de réduction des émissions.  
Eau Utilisation d'équipements qui réduisent les émissions dans l'air.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées Station municipale de traitement des eaux usées  
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées 2.000 m3/d  
Pourcentage retiré des eaux usées 97 %

---

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC15**

**Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 70 %.  
Forme Physique (au moment de l'utilisation) Liquide moyennement volatil  
Température du Processus < 70 °C

**Fréquence et durée d'utilisation**

Fréquence d'utilisation 8 heures / jour

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Extérieur / Intérieur Intérieur avec ventilation aspirante locale (LEV)

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux.

---

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4**

**Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 70 %.  
Forme Physique (au moment de l'utilisation) Liquide moyennement volatil  
Température du Processus < 70 °C

**Fréquence et durée d'utilisation**

Fréquence d'utilisation 8 heures / jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Annexe  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Extérieur / Intérieur Intérieur avec LEV et bonne ventilation générale

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux.

---

**2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC8a, PROC9**

**Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 70 %.  
Forme Physique (au moment de l'utilisation) Liquide moyennement volatil  
Température du Processus < 70 °C

**Fréquence et durée d'utilisation**

Fréquence d'utilisation < 4 heures / jour

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Extérieur / Intérieur Intérieur avec LEV et ventilation générale accrue

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux.

---

**2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC14**

**Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 70 %.  
Forme Physique (au moment de l'utilisation) Liquide moyennement volatil  
Température du Processus < 70 °C

**Fréquence et durée d'utilisation**

Fréquence d'utilisation 8 heures / jour

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Extérieur / Intérieur Intérieur avec LEV et ventilation générale accrue

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux.

---

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Annexe  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

### Environnement

CS	Descripteur d'utilisation	Msafe	Compartiment	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.1	ERC1		Eau douce	0,61	EUSES
2.1	ERC2		Eau douce	0,61	EUSES
2.1	ERC4		Eau douce	0,61	EUSES
2.1	ERC6a		Eau douce	0,61	EUSES
2.1	ERC6b		Eau douce	0,61	EUSES

### Travailleurs

CS	Descripteur d'utilisation	Durée d'exposition, route, effet	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.2	PROC1	long terme, par inhalation, systémique	< 0,01	ECETOC TRA, modifié
2.2	PROC2	long terme, par inhalation, systémique	0,35	ECETOC TRA, modifié
2.2	PROC3	long terme, par inhalation, systémique	0,71	ECETOC TRA, modifié
2.2	PROC8b	long terme, par inhalation, systémique	0,89	ECETOC TRA, modifié
2.2	PROC15	long terme, par inhalation, systémique	0,71	ECETOC TRA, modifié
2.3	PROC4	long terme, par inhalation, systémique	0,99	ECETOC TRA, modifié
2.4	PROC5	long terme, par inhalation, systémique	0,64	ECETOC TRA, modifié
2.4	PROC8a	long terme, par inhalation, systémique	0,64	ECETOC TRA, modifié
2.4	PROC9	long terme, par inhalation, systémique	0,64	ECETOC TRA, modifié
2.5	PROC10	long terme, par inhalation, systémique	0,91	ECETOC TRA, modifié
2.5	PROC14	long terme, par inhalation, systémique	0,91	ECETOC TRA, modifié

Les paramètres et les efficacités par défaut du modèle d'évaluation d'exposition appliqué ont été utilisés pour le calcul (sauf mention contraire).

Pour les (autres) effets locaux, les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veillez consulter les documents suivants: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).

Pour analyser les évaluations d'exposition du personnel réalisées avec ECETOC TRA, veuillez consulter l'outil Merck SciDeEx® sur [www.merck-chemicals.com](http://www.merck-chemicals.com).



Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

---

## SCENARIO D'EXPOSITION 2 (Utilisation professionnelle)

---

### 1. Utilisation professionnelle (Produit chimique pour la synthèse)

#### Secteurs d'utilisation finale

*SU 22* Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégorie de produit chimique

*PC21* Substances chimiques de laboratoire

#### Catégories de processus

*PROC15* Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de rejet dans l'environnement

*ERC2* Formulation de préparations

*ERC4* Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

*ERC6a* Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

*ERC6b* Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

---

### 2. Scénarios contributifs@: conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

#### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b

##### Quantité utilisée

Quantité annuelle par site 1010 t  
Remarques (par rapport à la substance pure)

##### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 360  
Facteur d'Emission ou de Libération: Air 0,10 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau 0,50 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol 0,10 %

##### Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air Utilisation d'équipements de réduction des émissions.  
Eau Utilisation d'équipements qui réduisent les émissions dans l'air.

##### Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées Station municipale de traitement des eaux usées  
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées 2.000 m<sup>3</sup>/d  
Pourcentage retiré des eaux usées 97 %

---

#### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

##### Caractéristiques du produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Annexe  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 822287  
Nom du produit Eau oxygénée 30 % stabilisée pour la synthèse

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 70 %.  
Forme Physique (au moment de l'utilisation) Liquide moyennement volatil  
Température du Processus < 70 °C

**Fréquence et durée d'utilisation**

Fréquence d'utilisation 8 heures / jour

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Extérieur / Intérieur Intérieur avec LEV et bonne ventilation générale

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

CS	Descripteur d'utilisation	Msafe	Compartiment	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.1	ERC2		Eau douce	0,61	EUSES
2.1	ERC4		Eau douce	0,61	EUSES
2.1	ERC6a		Eau douce	0,61	EUSES
2.1	ERC6b		Eau douce	0,61	EUSES

**Travailleurs**

CS	Descripteur d'utilisation	Durée d'exposition, route, effet	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.2	PROC15	long terme, par inhalation, systémique	0,99	ECETOC TRA, modifié

Les paramètres et les efficacités par défaut du modèle d'évaluation d'ex position appliqué ont été utilisés pour le calcul (sauf mention contraire).

Pour les (autres) effets locaux, les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Veillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).

Pour analyser les évaluations d'exposition du personnel réalisées avec ECETOC TRA, veuillez consulter l'outil Merck SciDeEx® sur [www.merck-chemicals.com](http://www.merck-chemicals.com).